. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉ	ALISAT	ION DE L'OPÉRATION *
Arrachage ou enlêvement définitif		Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
Arrachage ou enlèvement temporaire	X	avec réimplantation sur place 💢
Préciser les conditions de conservation de	s spécim	avec réimplantation différée cens avant la réimplantation :
Préciser la date, le lieu et les conditions d	e réimple	intation :
······································		
EI. QUELLES SONT LES TEC ENLÉVEMENT	HNIQUE	ES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE

Marquage de la station mère à déplacé et de la Préparation du site d'accueil	zone d'a	accueil.
e sur papier libre	**********	
QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PE	RSONNI	ES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *
Formation initiale en biologie végétale	***********	ciser : Pour l'encadrement : Ingénieur écologue titulaire d'un MAS II en écologie au minimum
Formation continue en biologie végétale		ciser:
Autre formation	Ճ Pré	ciser Pour la transplantation : BTS GPN / formation en espaces with the ciser / horticulture
QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATIO	N	
Régions administratives : Hauts de France Départements : Pas de calais Cantons : Canton de Outreau Communes : Outreau	<u> </u>	
EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATIO L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT D	N, QUE	LLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTI
Réimplantation des spécimens enlevés	X	Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce eiser éventuellement à l'aide de cartes ou de pla 'espèce concernée : Voir document joint	ins les m	Mesures contractuelles de gestion de l'espace csures prises pour éviter tout impact défavorable sur la populat
		······································

sur papier libre	*********	
OMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENI	DU DE L	OPÉRATION
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu)	:	

Modalités de compte rendu des opérations à abeille et orchis négligé et de sa répa	réaliser artition	Suivi annuel sur 5 ans des effectifs de l'ophrys
Rapport annuel (transmission à l'Auto	orité En	vironnementale)
ner les cases correspondantes		
nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fi	chiers et au	x Fait à Bourgageme sur Ornelons
es s'applique aux données nominatives portées dans ce fon tit un droit d'accès et de rectification pour ces données	mulaire El	le 1 5 TEV. ZUZK
es préfectoraux.		Votre signature



DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE* LA CUEILLETTE* X L'ENLÈVEMENT* DE SPÉCIMENS D'ESPÉCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES * cocher la case correspondant à l'opération fassant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définites au 4° de l'article I, 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de ffore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ							
Nom et Prénom :							
ou Dénomination (pour les personnes	morales) :Cor	nmunauté d'Agglomération du Boulonnais	2 17 11 12 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17				
Nom et Prénom du mandataire (le	Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant). Président Mr Frédéric CUVILLIER						
Adresse: N° Ru	1 B	oulevard du Bassin Napoléon, BOULOGNE-	SUR-MER				
	622	00					
Code postal		***************************************	******				
Nature des activités :	Δm	énageur dans le cadre du projet					
		and to eather du projet					
	Eta	blissement public de coopération inte	orcommun				
Qualification:	(EP	CI)	ercommun				
QUELS SONT LES SPECIMENS CON	CEDMÉS DAD L	VADER APPLAN					
Nom scientifique	Quantité(1)						
Nom commun	Qualitate(1)	Description (2)					
Ophrys apifera		Balisage des stations protection de la station					
	8 pieds	Balisage des stations, protection de la station conservé aménagement de l'espace vert destiné à accueillir la sta					
Ophrys abeille		impactée, transplantation des pieds. S	uivi				
2							
3							
4							
pends en grammes ou nombre de spécimens		The state of the s	Total Promption				
préciser la partie de la plante récoltée							
QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPI	RATION *						
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures					
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts					
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux					
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété					
Etude phytoécologique		Protection de la santé publique					
Etude génétique		Protection de la sécurité publique					
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	X				
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités					
Prévention de dommages aux pêcher	ries 🗆	Autros	177				
ctser l'action générale dans laquelle s'in	scrit l'opération,	l'objectif, les résultats attendus, la portée locale					
e espèce est assez répandue à l'échelle régionale	et non menacée L	ers des espaces ou la gestion sera tournée vers la conserva	ition de l'espe				
e A l'échelle locale les mesures permettent de	assurer la pérennité	de présence de l'espèce voire permettra d'accroître ses c	est pas remis				
on adaptée.		Produce de l'espece foire permettra d'acciditte (pl	elleculs nar i				

E. CONDITIONS DE RECOLTE E1. LIEUX DE RECOLTE
Régions administratives : Hauts de France
Départements : Pas de calais
Cantons : Canton de Outreau
Arrandiscoments
Communes: Outreau
E2. TECHNIQUES DE RECOLTE
Préciser les techniques de récelte
Préciser les techniques de récolte : Prélèvement des pieds en repos végétatif manuellement après balisage en période de floraison / ou en fin d'hiver quand les rosettes sont perceptibles
Suite sur papier libre
E3. QUALIFICATION DES PERSONNES
Formation initiale en biologie végétale 🗡 Préciser : "MASTER'II'en écologie au minimum"
Formation continue en biologie végétale Préciser : espaces verts titulaire d'un BTS GPN ou Espaces verts ou horticulture
F. DESCRIPTION DU TRANSPORT
F1. LIEU DE DESTINATION
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération du Boulonnais Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Président Mr Frédéric CUVILLIER Adresse : N°
Commune BOULOGNE-SUR-MER
Code postal
Nature des activités :
Ovalification
Qualification : Etablissement public de coopération intercommuna
(EP-C+)
F2. MODE ET CONDITIONS DE TRANSPORT
Durée prévue de transport : Quelques heures
venicule automobile ou camion 🖸 Train 🗖 Avion 🗖 Bateau
Conditionnement des végétaux dans le véhicule :
Préciser le type d'emballage, les conditions de température etc
Transplantation immédiate vers le site d'accueil situé à quelques centaines de mètres, sur le périmètre.
de la zone d'aménagement, sur la commune d'Outreau.
Suite sur papier libre
G. MODALITES DE COMPTE RENDU
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi annuel sur 5 ans des effectifs de l'Ophrys abeille et de
July annuel sur 5 ans des effectifs de l'Ophrys abeille et de
sa répartition sur le périmètre du projet Rapport annuel (transmission à l'Autorité Environnementale)
Rapport armuel (transmission a l'Autorite Environnementale)
a loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Fait à Bouloane Sun Von
bertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire lille
arantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.
S. G. GOIRMANCHI
/ // / / / / / / / / / / / / / / / / / /



DEMANDE D'AUTORISATION DE RECOLTE, D'UTILISATION, DE TRANSPORT, DE CESSION DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 22 décembre 1999 fixant les conditions de demande et d'instruction des autorisations exceptionnelles d'activités portant sur des spécimens d'espèces protégées

	A. IDENTIFICATION DU DEMAN	NDEUR			
	Nom et Prénom :				
ou Dénomination (pour les personnes m			Communauté d'Agglomération du Boulonnais		
	Nom et Prénom du mandataire (le ca	as échéant) :	Président Mr Frédéric CUVILLIER		
	Adresse: N° Rue		1 Boulevard du Bassin Napoléon,		
	Commune		BOULOGNE-SUR-MER		
	Code postal		62200		
	Nature des activités :		Aménageur dans le cadre du projet		

	Qualification:		Etablissement public de coopération intercommunale		
•••••			(EPCI)		

•••••					
	B. IDENTIFICATION DES SPECIN	4FNIC			
	Nom scientifique	Quantité(1)			
	Nom commun	Quantite(1)	Description (2)		
B1					
Ophrys apifera Ophrys abeille		8 pieds	Balisage des stations, aménagement de l'espace vert destiné à		
			accueillir les stations, transplantation des pieds. Suivi		
	,-				
B2					
B3					
DJ					
B4					
B5					
B5					
B5					

C. FINALITE DE LA RECOLTE, DE L'UTILISATION, DU TRANSPORT ET DE LA CESSION

Préciser l'activité dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus

Dans le cadre du projet d'aménagement (construction de logement, de voiries, de liaisons douces et de bassins de stockage des eaux de pluie),
l'espèce sera affectée par les constructions. La transplantation se fera vers des espaces où la gestion sera tournée vers la conservation de l'espèce.

Cette espèce est assez répandue à l'échelle régionale et non menacée. Le devenir de l'espèce à l'échelle nationale et régionale n'est pas remise en cause. A l'échelle locale, les mesures permettront d'assurer la pérennité de présence de l'espèce voire permettra d'accroître ses effectifs par une gestion adaptée.

D. PERIODE OU DATE DE RECOLTE ET DE TRANSPORT
Préciser la période : A partir de septembre 2020.
 la date : Transplantation de septembre à mars.

⁽¹⁾ poids en grammes ou nombre de specimens

⁽²⁾ préciser la partie de la plante récoltée

Capture manuelle Capture au filet Capture au fi	
Capture avec épuisette Pièges Préciser :	
Autres moyens de capture Préciser:	
Utilisation de sources lumineuses Préciser : Utilisation d'émissions sonores Préciser :	
Comparion definissions sonotes Preciser.	/
introduction and introduction of internation and introduction and introduc	
Suite sur papier libre	
D2. DESTRUCTION *	
Destruction des animaux □ Par animaux prédateurs □ Préciser	
Par nièges létaux Préciser	
Par capture et euthanasie Précise	1
Par armes de chasse \(\subseteq \text{Préciser} \):	
Autres moyens de destruction Préciser:	
oute our paper note	
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser:	
Odrisation d'anniaux domestiques Li Préciser	
Othisation de sources iumineuses	
Othisation d cinissions sonores Préciser -	
Préciser:	
Préciser:	
Consdiction of autocal movells de perturbation intentionnalla 11 D.	oginar:
The second provided in centre of detailed ment voluntaire it	Olifetois la circulation des engins on phase travers
nature à perturber les oiseaux. Notons que les destruction	s d'habitats se font hors période de nidification.
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHA	DOLLE DE L'ADER AROUS
Formation initiale en biologie animale Préciser :	ROLLS DE L'OPERATION

I CHIBAGOR CORRERECT DECIDE STREET	
romadon continue en biologie animale	***************************************
romadon continue en biologie animale	
Autre formation	N
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Préciser : Préci	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Préciser : Préci	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: OUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPERATIO Préciser la période : Déboisement hors période de reprodu la date : G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser :	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser : Préciser : Préciser : Préciser : Préciser la période : Déboisement hors période de reprou la date : Préciser la période de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de l'Albanda de Préciser : Précise	N oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Déboisement hors période de reprou la date: GOUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives: Hauts de France Départements: Pas de calais Cantons: Canton de Outreau	N oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Déboisement hors période de reprou la date: G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives: Hauts de France Départements: Pas de calais Cantons: Canton de Outreau Communes: Outreau	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Déboisement hors période de reprou la date: G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives: Hauts de France Départements: Pas de calais Cantons: Canton de Outreau Communes: Outreau	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser: Déboisement hors période de reprou la date: GOUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives: Hauts de France Départements: Pas de calais Cantons: Canton de Outreau Communes: Outreau H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION QUELLES SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION QUELLES SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION QUELLES SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION QUELLES SONT LES L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVA	N oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation Préciser: Préciser: Préciser: Préciser la période : Déboisement hors période de reprou la date : GUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION Régions administratives : Hauts de France Départements : Pas de calais Cantons : Canton de Outreau Communes : Outreau H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION QUELLES SONT LES L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVA Relâcher des animaux capturés	oduction, à partir de septembre 2020
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de pidification. Le projet
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de pidification. Le projet
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées. ATION fectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées.
Autre formation	ONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN ION FAVORABLE * es de protection réglementaires es contractuelles de gestion de l'espace rises pour éviter tout impact défavorable sur la population ernées) se font hors période de nidification. Le projet aux habitats favorables aux espèces concernées. ATION fectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA



	1)10.7	JANDE DE DEROGATION
POUR		LA CAPTURE OU L'ENLÉVEMENT
		LA DESTRUCTION
	X	LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECT		D'ESPÈCES ANIMALIS PROTÈGEES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faunc et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE		protego	cs
Nom et Prénom :			
ou Dénomination (pour les personnes m	aralas). Co	mmunautó d'Agglamánatian de De I	
Nom et Prénom du mandataire (le con échéem	oraies):Coi	mmunauté d'Agglomération du Boulonnais	
Adresse: No Rue	1 D	esident Mr Frédéric CUVILLIER	
Commune	ID	oulevard du Bassin Napoléon,	
Code postal		ULOGNE-SUR-MER	
Nature des activités :	622	200	
	Am	énageur dans le cadre du projet	
Qualification:	******************		
	Etá	blissement public de coopération intercomm	munale (EPCI
B OHELS SONT LES SPECIMENS CONC	EDNIES DAD	1 CODE & TRANS	
Nom scientifique	Quantité	L UPERATION	
Nom commun	Quantite	Description (1)	
Anthus pratensis - Pipit farlouse		Doctruction do l'habitat have a fair la la	
		Destruction de l'habitat hors période de repr Dérangement (fréquentation).	oduction.
Pipistrellus pipistrellus - Pipistrelle con	mmune	Destruction de l'habitat de chasse hors période de	reproduction.
Linotte mélodieuse : 2 couples Fauvette babillarde (2010) : 1 cou	i Iple		
Fauvette grisette (2010): 3 coup	les	Destruction de l'habitat hors période de repro	oduction.
Fauvette des jardins (2010) : 1 cou Bruant jaune (2010 - prox) : 1 couple	ipie	Dérangement (fréquentation).	
Accenteur mouchet : 4 couples			
Troglodyte mignon: 1 couple			
Fauvette à tête noire (2010) : 2 couples Rougegorge familier : 1 couple			
Pouillot véloce (2010 prox) : 1 couple Mésange charbonnière (2010) : 1 couple		¥	
Mésange bleue (2010 prox) : 1 couple		Destruction de l'habitat hors période de repro	duction.
Pinson des arbres (2010 prox) : 1 couple Moineau domestique : 4 ind.		Dérangement (fréquentation).	
Hirondelle rustique: 3 ind.			
Bergeronnette grise : 2 ind. Chardonneret élégant : 1 couple			
Verdier d'Europe : 1 couple (prox) (1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers			
(7) mate des specimens, sexe, signes particulers			
Protection de la faune ou de la flore	CATION *		
		Prévention de dommages aux cultures	
Sauvetage de spécimens Conservation des habitats		Prévention de dommages aux forêts	
Inventaire de population		Prévention de dommages aux eaux	
Etude écoéthologique		Prévention de dommages à la propriété	
Etude génétique ou biométrique		Protection de la santé publique	
Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique	
Prévention de dommages à l'élevage	П	Motif d'intérêt public majeur	X
Prévention de dommages aux pêcherie	Name of Street	Détention en petites quantités	
Préciser l'action générale dans laquelle s'inse	rit l'anératio	Autres	
		n. l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, is, voies, liaisons douces et bassins de stockage des eaux de	
pas provid de proceder à du derangement volontai	re ou de la de	es, voies, traisons douces et bassins de stockage des eaux de estruction d'individus, néanmoins le dérangement sera occ itats, interviendront hors période de nidification pour limite	
D. QUELLES SONT LES MODALITES ET 1	RESERVED BY	OUES DE L'OPERATION	er les effets.
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction	de l'apération o	onsiderce)	
DI. CALTORE OF EXELTYEMENT			
Capture définitive Préciser la c	destination de	s animaux capturés : J.	
Capture temporaire avec relâche	er sur place	□ avec relâcher différé □	
S'il y a lieu, préciser les conditions de conserva	tion des anim	aux avant le relâcher :	
	avo ammi	adx availt te retacher	

D. QUELLES SON DÉGRADATION *	T LA NATURE ET LI	ES MODAL	ITÉS DE	DESTRUCTION	N, D'ALTÉRATIO	ON OU DI
Destruction	☑ Préciser : La destru	ction d'espa	ces prair	iaux, bandes b	oisées et friches	
					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	·····	
Altération	□ Préciser :					
····	☐ Préciser :		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Dégradation	☐ Préciser :				•••••••••••	
Suite sur papier libre						
E. QUELLE EST LA Q	UALIFICATION DES PER	SONNES EN	CADRAN	T LES OPÉRATI	ONS *	
***************************************	ale en biologie animale					
Formation cont	inue en biologie animale	☐ Préciser :				
Autre formation	 1	☐ Préciser :				
F. QUELLE EST LA PI	ÉRIODE OU LA DATE DE	DESTRUCTI	ON, D'AL	TÉRATION OU	DE DÉGRADATIO	ON
Préciser la pério	ode : Déboisement hors pér ate :	iode de repr	oduction,	a partir de septe	embre 2020	
Régions admini	LIEUX DE DESTRUCTION stratives : Hauts de France	N, D'ALTERA	ATION OU	DE DÉGRADA	TION	
Départements :	Pas de calais					
Cantons :	Canton de Outreau Outreau					
SONT LES MESURES CONSERVATION FAV	EMENT DE LA DESTRUC S PRÉVUES POUR LE 1	MAINTIEN	DE L'ES	PÈCE CONCER	DEGRADATION, NÉE DANS UN	QUELLES ÉTAT DE
	e sites de reproduction et air	es de repos	X			
Mesures de prot	ection réglementaires					
Renforcement de	tuelles de gestion de l'espace es populations de l'espèce	e				
Autres mesures			☐ Préci	ser :		
Préciser éventuellement à	l'aide de cartes ou de plans	s les mesures	prises pour	éviter tout impa	et défavorable our lo	nonviotion
de l'espece concernée : L	estruction d'habitat hor	rs periode d	e.reprodu	ıction		
	Maintien d'un maximum derticulier)	d'habitats.f	avorables	au regard du p	orojet (haies en.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	réation d'habitat de cor	mpensation			·····	
······································	oir détails dans le docur	mont ioint				
Suite sur papier libre		nent foint.				
. COMMENT SERA ÉT	ABLI LE COMPTE REND	U DE L'OPÉI	RATION			
Bilan d'operation	ns antérieures (s'il y a lieu) :					
Modalités de con	npte rendu des opérations à r	éaliser ·				
Comptes rendus	npte rendu des opérations à r annuels sur 5 ans avec éva	aluation des	effectifs p	résents (oiseaux) par le biais d'IPA	
cocher les cases correspondant	es				oglopis	
a loi nº 78-17 du 6 janvier 197	8 relative à l'informatique, aux fich		à Boul	20ms/Dely	1 2 A C	
arantit un droit d'accès et de	nominatives portées dans ce formu rectification pour ces données a	uprès des	.5 FEV. 20	21.0		
ervices préfectoraux.		Vot	re signature	1	1	
			1	1	* SIEGO	



VOTRE IDENTITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom et Prénom :

Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Président Mr Frédéric CUVILLIER

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : President Mr rieueile Covillie.

1 Boulevard du Bassin Napoléon,

Adresse: N°	·····	1 Boulevard du Bassin Napoléon, BOULOGNE-SUR-MER	
Code nostal		62200	
Nature des activités :		Aménageur dans le cadre du projet	
Qualification:			
***************************************		Etablissementpublicdecoopérationi (EPCI)	ntorcommune
		ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS C	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	CITOI	Description (1)	U DEGRADES
Nom scientifique		Description (1)	
Nom commun			
Anthus pratensis - Pipit farlouse		Destruction de l'habitat hors période de reproduc	tion.
Pipistrellus pipistrellus - Pipistrelle commune		Destruction d'une partie de l'habitat de chasse po	
Linotte mélodieuse : 2 couples Fauvette babillarde (2010) : 1 couple Fauvette grisette (2010) : 3 couples Fauvette des jardins (2010) : 1 couple Bruant jaune (2010 - prox) : 1 couple		Destruction de l'habitat hors période de reproduc	
Accenteur mouchet: 4 couples Troglodyte mignon: 1 couple Fauvette à tête noire (2010): 2 couples Rougegorge familier: 1 couple Pouillot véloce (2010 prox): 1 couple Mésange charbonnière (2010): 1 couple Mésange bleue (2010 prox): 1 couple Pinson des arbres (2010 prox): 1 couple Moineau domestique: 4 ind. Hirondelle rustique: 3 ind. Bergeronnette grise: 2 ind. Chardonneret élégant: 1 couple Verdier d'Europe: 1 couple (prox)		Destruction de l'habitat hors période de reproduc	tion.
(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites d	e reproduc	tion et aires de repos auxquels il est porté atteinte	
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DEST	TRUCT	ON, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATIO	ON *
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux forêts	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux eaux	
Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété	
Etude écologique		Protection de la santé publique	<u> </u>
Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique	
Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur	X
Prévention de dommages aux pêcheries		Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux cultures		Autres	
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscr	it l'opér	ation, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale	e, régionale ou
nationale			
de pluie), les espèces seront affectées par les travai	on de loge ox (dérang . La destr	ements, de voiries, de liaisons douces et de bassins de stock gement) et par la destruction des habitats (avec reconstitut uction d'habitats se fera hors période de nidification pour é	age des eaux ion viter toute
Suite sur papier libre			